

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Avec dissidence

Le président suppléant (M. Paproski): Le sous-amendement est rejeté à la majorité.

(Le sous-amendement est rejeté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): L'amendement est rejeté à la majorité.

(L'amendement est rejeté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, et la Chambre se forme en comité, M. Paproski étant au fauteuil.)

Article 1. . .

M. Merrithew: Monsieur le Président, j'ai une série d'amendements que j'aimerais déposer aux fins d'étude par le comité. Je demande que la Chambre, du consentement unanime, considère que j'ai proposé la motion de dépôt, avec l'appui du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces amendements seront examinés plus tard lorsque nous procéderons à l'étude, article par article, du projet de loi.

Afin de simplifier les choses, j'ai fait distribuer, plus tôt, des copies de ces amendements aux partis d'opposition.

Je crois être en droit de demander que si d'autres députés ont des amendements à déposer, on le fasse maintenant ou au cours des prochaines minutes, pour que tous les membres du comité aient l'occasion de les examiner et de prendre une décision à ce sujet.

J'espère que je serai en mesure de faire adopter ce projet de loi très rapidement, vu qu'il s'avère tellement important pour nos anciens combattants.

J'ai quelques amendements à proposer.

Le vice-président: Deux des motions seraient jugées irrecevables à l'étape de l'étude en comité. Ces amendements visent à supprimer les articles 16 et 24. Il faudrait, à l'étape de l'étude en comité, voter contre les articles 16 et 24. Par conséquent, je décrèterai que les 10 autres amendements ont été proposés par M. Merrithew, appuyé par M. Beatty.

• (1640)

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre. Elle porte sur la date de la fin de la guerre de Corée, soit le 27 juillet 1953. Pourquoi cette date n'a-t-elle jamais été repoussée et pourquoi ce projet de loi ne s'applique-t-il pas aux anciens combattants qui ont quitté le Canada après cette date?

Un de mes électeurs se sent lésé par le choix de la date d'arrêt. Le ministre peut-il nous dire combien d'anciens combattants sont touchés par cette mesure? Je me rends compte qu'il reste moins d'anciens combattants qui reçoivent une pension. Je parle spécifiquement de l'allocation d'ancien combattant à laquelle l'admissibilité prend fin à cette date parce que tous les autres anciens combattants ont reçu tous les autres avantages sauf cette allocation.

J'aimerais savoir combien d'anciens combattants ont quitté le Canada après cette date pour la Corée. Je pense qu'il serait utile de savoir étant donné la crise qu'il y a actuellement dans le golfe Persique parce qu'il n'y a aucun décret visant les troupes qui y sont. Nous pourrions en adopter un avec effet rétroactif, mais rien ne dit officiellement qu'ils sont en ce moment dans une zone de combat.

Ma première question a trait à cette date limite et au nombre de personnes touchées, c'est-à-dire qui ont été envoyées en Corée après cette date et n'ont donc pas eu droit aux allocations aux anciens combattants après leur retour.